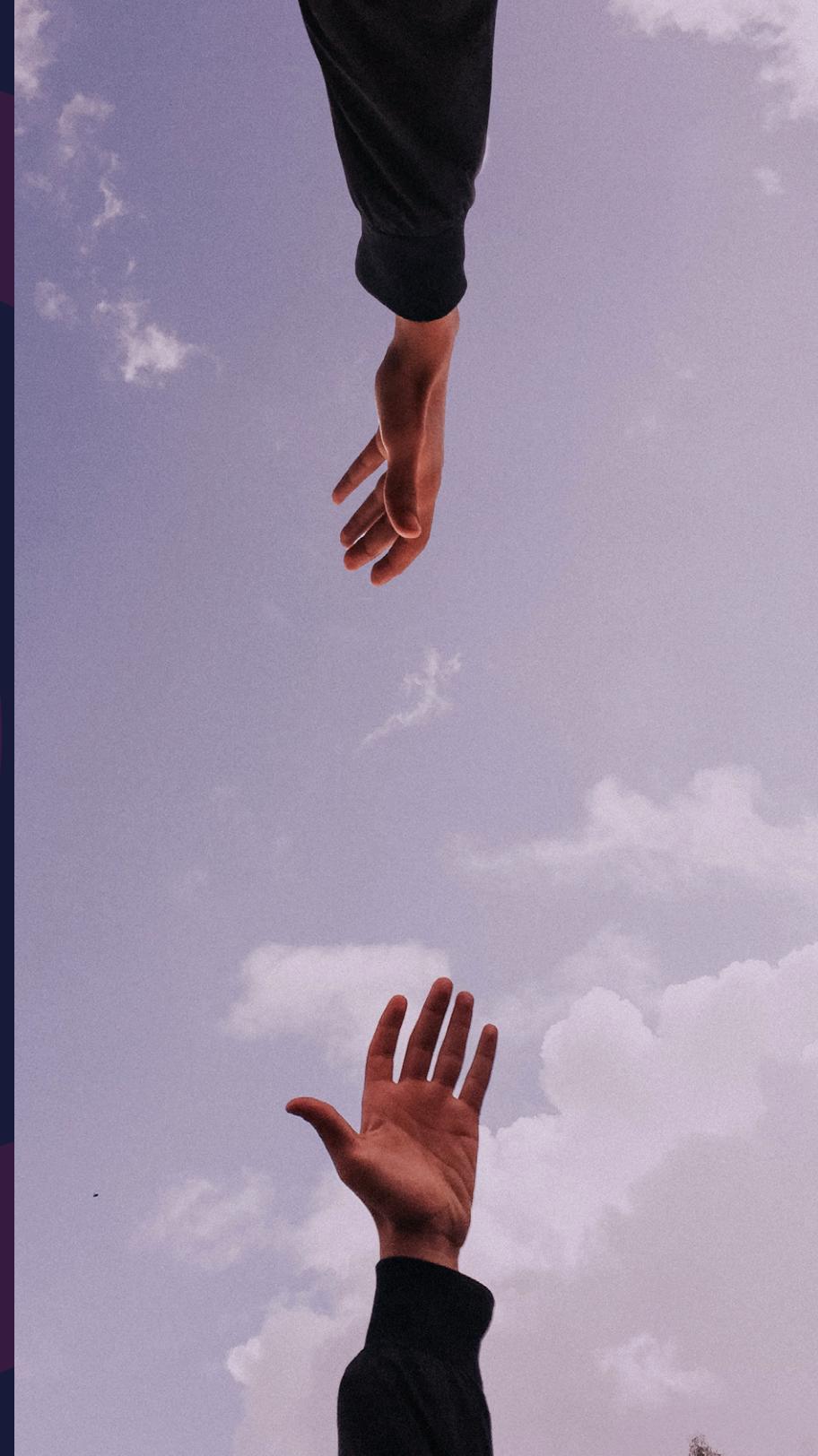


# PLAN STRATÉGIQUE 2023-2026



Ordre professionnel  
des **criminologues**  
du Québec



# MISSION



L'ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) a pour mandat premier d'assurer la protection du public notamment en encadrant la qualité des services professionnels fournis par les criminologues aux personnes vulnérables, contrevenantes et victimes et à leur entourage.

Pour remplir sa mission, l'ordre :

- Contrôle l'admission à la profession
- S'assure du maintien à niveau des compétences des criminologues
- Entretient une communication efficace et adaptée aux besoins des criminologues
- Veille à la qualité et à l'intégrité de l'exercice de la profession
- Travaille à faire connaître auprès du public la profession de criminologue
- Intervient publiquement sur des questions qui font appel à l'expertise des criminologues
- Reçoit et traite avec diligence les plaintes du public
- Émet des avis professionnels sur des questions relatives à la pratique

# VISION



À la recherche d'une société plus juste, plus ouverte et plus sécuritaire, l'OPCQ est une référence pour le développement et le maintien d'une pratique exemplaire des criminologues afin que les personnes qui ont recours à leurs services reprennent du pouvoir sur leur vie.

# VALEURS



- **L'intégrité** : En conformité avec les lois et les règlements qui l'encadrent, l'Ordre agit avec intégrité préservant ainsi la confiance du public et de ses membres. Cette intégrité se manifeste par l'adoption des meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique ainsi que par la probité qui sous-tend ses actions.
- **Le respect** : Signifie la considération pour chacune des personnes avec qui l'Ordre interagit. Il sous-tend l'écoute, la courtoisie, la diligence et la discrétion. Il suppose le respect de la différence, des idées et des limites de l'autre.
- **La collaboration** : Dans un esprit d'ouverture et d'innovation, l'Ordre s'implique activement avec ses partenaires dans les divers dossiers d'intérêt commun.
- **La rigueur** : Visant l'excellence, l'Ordre, dans l'ensemble de ses actions, agit avec précision, justesse et exactitude, afin de maintenir un haut standard de professionnalisme.

# AXE

# 1

L'OPCQ veille à la protection du public et à la promotion de l'excellence professionnelle. À ce titre, nous nous engageons à soutenir les criminologues dans leur pratique quotidienne et à veiller au développement continu de la profession.

## ASSURER L'EXCELLENCE DE LA PRATIQUE DES CRIMINOLOGUES

- Procurer aux membres un soutien adapté à la pratique professionnelle
- Promouvoir une culture d'excellence, d'innovation et de partage des pratiques professionnelles propres aux criminologues
- Poursuivre le développement d'un cadre réglementaire solide

# AXE

# 2

L'OPCQ est déterminé à obtenir une reconnaissance accrue de l'expertise des criminologues dans toutes les sphères d'intervention. À ce titre, il vise à mettre en évidence les spécificités de la profession.

## RENFORCER LA NOTORIÉTÉ ET FAIRE RAYONNER LA PROFESSION

- Accroître la connaissance du rôle et des activités de l'Ordre auprès des membres
- Consolider l'identité professionnelle et renforcer les sentiments de fierté et d'appartenance à la profession
- Faire valoir l'expertise unique et la spécificité de la profession auprès des milieux de travail

# AXE

# 3

L'OPCQ s'engage à assumer un rôle de leadership et à exercer une influence positive dans son domaine et dans les débats publics.

## ACCROÎTRE LA PRÉSENCE ET L'INFLUENCE DE L'OPCQ DANS L'ESPACE PUBLIC

- Accroître le rôle d'influenceur de l'Ordre auprès de ses différentes parties prenantes
- Affirmer le positionnement de l'Ordre dans l'espace public et médiatique